



LB Développement

SAS au capital de 15 000 € - RCS Rouen 849652490

Siège social : 47/49 Rue Sadi Carnot 76160 Darnetal

Tél : 02 85 29 90 55 - E-mail : darnetal@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 1 Janvier 2020

Honoraires de transaction (Hors cas particulier*- Voir ci-dessous)

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
De 0 à 50 000 €	4 166,67€	5 000€
De 50 001 à 80 000 €	7,5 %	9 %
De 80 001 à 110 000 €	6,67 %	8 %
De 110 001 à 180 000€	5,84 %	7 %
De 180 001 à 250 000€	5 %	6 %
+ De 250 000 €	4,17 %	5 %

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

***Cas particulier → Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :**

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Locations – Barème à compter du 1 Janvier 2020

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail** : 8 € TTC /m² de surface habitable à la charge du locataire et 8 € TTC /m² de surface habitable à la charge du bailleur
- **Etat des lieux d'entrée** : 3 € TTC /m² de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC /m² de surface habitable à la charge du bailleur
- **Entremise-négociation** : 25 % TTC du loyer annuel hors charges à la charge du bailleur

Honoraires pour les autres baux :

Habitation (Hors résidence principale) :

25 % TTC du loyer annuel hors charges à la charge du bailleur.

Professionnels :

20.90 % HT du loyer annuel, soit 25 % TTC à la charge du bailleur.

Commerciaux :

20.90 % HT du loyer annuel, soit 25 % TTC à la charge du bailleur.

Prestations particulières – Barème à compter du 1 Janvier 2020

Honoraires d'état des lieux : 3 € TTC à la charge du bailleur

Autres prestations : Rédaction compromis 290 € TTC

Gestion locative – Barème à compter du 01 Janvier 2020

Honoraires de gestion : 6.67 % HT du loyer annuel, soit 8 % TTC à la charge du bailleur

GLI : 2,09 % HT du loyer annuel, soit 2,5 % TTC à la charge du bailleur